

Résultat de l'enquête sur le statut de praticien hospitalier réalisée par le CNOSF auprès des sages-femmes.

Comme nous l'avons déjà détaillé dans un précédent contact, le statut des sages-femmes dans la fonction publique hospitalière fait débat. Ce statut, régit par les mêmes règles que celui des professions paramédicales semblent à certaines de nos consoeurs inadaptées au vu de nos compétences et de nos responsabilités. La profession de sage-femme est la seule profession médicale à ne pas avoir le statut de praticien hospitalier. A chaque mobilisation, cette question revient, divisant nos consoeurs sur les avantages et les inconvénients des 2 statuts même si la majorité s'accorde à dire que notre statut actuel doit évoluer.

Il n'est certes pas dans la mission du conseil de l'Ordre d'aller négocier le statut des sages-femmes dans ou hors de la fonction publique hospitalière, cependant, comme nous sommes la seule institution à représenter la totalité des sages-femmes, il nous paraît important de connaître la position de nos consoeurs pour défendre auprès des institutions publiques et politiques leur avis. Devant l'impossibilité que nous avons de connaître la position des sages-femmes sur ces questions, nous avons donc décidé de réaliser une enquête d'opinion sur le sujet.

Cette enquête a eu lieu entre fin février et fin Mai 2011 (?). Elle était disponible uniquement via un questionnaire on line sur notre site Internet, sur un mode déclaratif avec identification des sages-femmes par le numéro ordinal ou RPPS. Cette enquête était aussi ouverte aux étudiants, le statut hospitalier représentant leur avenir.

Le principe de cette enquête était de rester le plus neutre possible sur le sujet pour permettre à nos consoeurs de s'exprimer sans influence de notre part. C'est pour cela que nous n'avons pas proposé préalablement à l'enquête de comparatif entre les 2 statuts ni texte explicatif ; ceci nous a été reproché par certains mais nous semblait pourtant indispensable pour une neutralité totale quant aux résultats obtenus.

Les questions posées étaient des questions fermées (oui/non) sans ambiguïté possible sur la réponse avec en fin de questionnaire un champ commentaire en texte libre.

7 questions étaient posées :

- le numéro d'identification (ordinal ou RPPS)
- le nom de l'école pour les étudiants
- l'âge
- l'année du diplôme
- êtes vous fonctionnaire de la FPH : oui/non
- êtes vous pour que les sages-femmes sortent du titre 4 de la FPH : oui/non

- êtes vous pour que les sages-femmes intègrent le statut de praticien hospitalier

En 3 mois, nous avons reçu 2500 réponses dont 2326 étaient exploitables.
Sur ces 2326 réponses, 1504 provenaient de sages-femmes et 822 d'étudiants.

Le taux de réponses des sages-femmes diplômées nous est apparu un peu faible puisqu'il correspond à **7.5% de la population**.

Plusieurs explications nous semblent possible.

La première et la plus importante étant probablement la « fracture numérique » avec la difficulté pour nombreuses de nos consœurs à manipuler l'outil « Internet ». Nous avons réfléchi à cette difficulté mais l'extrême avantage de cette solution que ce soit au niveau du coût très faible ou du coté efficace et rapide (pas de saisie des données...) nous avait convaincu même si l'impact devait être un peu moindre.

L'âge moyen de 35.67 ans (allant de 22 à 65 ans) des sages-femmes répondantes confirment d'ailleurs cette théorie car inférieur de 6 ans à l'âge moyen de nos 20 000 sages-femmes (41 ans).

La deuxième hypothèse pour ce faible taux de réponse est aussi peut-être dans la difficulté à s'identifier avec une méconnaissance probable de son numéro ordinal ou RPPS.

L'année moyenne des diplômes était de 1997 avec des bornes entre 1968 et 2010.

Pour nos 1504 sages-femmes répondantes :

88.7% souhaitaient changer de statut (n=1334)

84 % souhaitaient accéder au statut de praticien hospitalier (n=1265)

81% déclaraient appartenir à la fonction publique hospitalière

(1224/1504) répondantes avec un âge moyen de 36.1 ans.

cela représente 13.6% de toutes les sages-femmes de la FPH ce qui représente un échantillon beaucoup plus représentatif de la population concernée par le statut.

Sur ces sages-femmes appartenant à la FPH : 89% souhaitaient changer de statut (1091 sur 1224) et parmi ces 89% , 92 % souhaitaient accéder au statut de praticien hospitalier, (1004/1091).

Pour les 822 étudiants répondants :

Ce taux de réponse est particulièrement important puisqu'il représente 20.55 % de la population des étudiants sages-femmes. On peut y voir un vif intérêt pour leur avenir professionnel et pour ce sujet en particulier.

L'âge moyen est de 22 ans.

La réponse est très massivement positive puisque 807 /822, c'est à dire **98.1% souhaitent que les sages-femmes intègrent le statut de praticien hospitalier. Leur souhait nous semble unanime et clair.**

On peut noter que ce sujet semble déclencher les passions chez nos consoeurs et confrères avec des commentaires très nombreux (+ de 10%) , virulents et épidermiques dans un sens comme dans l'autre ! « à quand la reconnaissance de notre statut médical », « Aucune progression de ma carrière depuis 10 ans. Je suis au plus haut.on rallonge la durée de travail mais pas la possibilité de continuer à évoluer!!!!Ce qui explique le peu de motivation des sf », « Cela me semble indispensable, pour avoir une reconnaissance de notre compétence médicale, cependant je pense que beaucoup de sages-femmes travaillent et se considèrent probablement comme des paramédicales.Votre enquête est bienvenue, et permettra de donner notre propre vision de notre fonction. » Mais aussi « désir statut comme les psychologues », « Il semble que le statut actuel des praticiens hospitaliers ne soit pas tout à fait adapté. Il nous faut être créatif. », « je pense de plus en plus à changer de profession »...

Conclusion

La position des sages-femmes et des étudiants nous semble sans appel. C'est un OUI quasi unanime des répondants à notre plus grand étonnement. Nous pensions, en effet, avoir des réponses plus partagées. La volonté des étudiants et des diplômés récents semble évidente. Il nous faut donc aller de l'avant sur ce sujet. Pour cela il nous va nous falloir convaincre les institutions, les politiques, les grandes centrales de discuter ensemble sur ce sujet.